

Paris, le 31 août 2020

Stéphane CLAIREAUX
député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle

PARIS 75007

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

contact@depute975.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 73 03

TÉLÉCOPIE

01 40 63 78 74

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Ministre,

dur Jean-Michel

Permettez-moi, en préambule, de vous assurer de tout mon soutien pour cette rentrée scolaire qui s'annonce complexe à bien des égards en cette période de reprise épidémique de la Covid-19. Je sais que vous-même et vos équipes êtes mobilisés et « sur le pont » depuis plusieurs semaines afin d'en préparer les moindres détails.

J'ai suivi attentivement les mesures du protocole sanitaire que vous avez annoncées dans le cadre de cette rentrée des classes afin de garantir la sécurité des élèves et des enseignants, et de maîtriser la circulation du virus.

J'en mesure évidemment toute la responsabilité, la complexité et la difficulté, cependant, je souhaite attirer votre attention sur l'obligation du port du masque obligatoire en classe à partir du collège pour les élèves et enseignants. Si je comprends la nécessité de cette contrainte dans les régions sensibles où l'on constate malheureusement une reprise et une circulation active du virus, celle-ci se comprend beaucoup moins par exemple à Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire épargné par l'épidémie du Covid-19, où l'on ne dénombre à ce jour aucun décès, aucune hospitalisation et seulement 5 cas positifs guéris depuis mars 2020. Ceux-ci ont été très vite circonscrits et isolés grâce aux différentes mesures de contrôle à l'entrée du territoire mises en place très tôt par les autorités locales. À l'heure où je vous écris, en cette rentrée 2020-21, aucun cas positif au covid-19 n'est identifié dans l'Archipel.

Dans ce contexte très particulier, il est certain que le port du masque en classe occasionnera des perturbations dans l'enseignement, ne serait-ce que pour le faire respecter à une population de jeunes adolescents très peu sensible au virus, a fortiori dans l'Archipel où celui-ci ne circule pas.

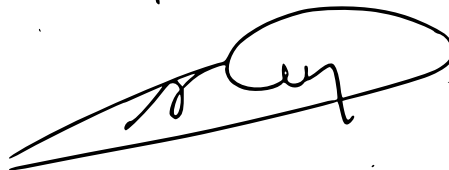
Devant les préfets, réunis au Ministère de l'Intérieur il y a quelques jours, le Premier Ministre Jean Castex déclarait : « en cette période de crise, nous avons besoin d'un État puissant, agile, à l'écoute de nos territoires et plus que jamais au service de leurs habitants. J'y veille et j'y veillerai personnellement. »

C'est donc au nom de cette agilité des services de l'Etat, de cette capacité d'écoute revendiquée, de la différenciation et de l'adaptation dans l'application des règles aux réalités des territoires, chères au Premier Ministre, que je vous demande de déléguer à l'appréciation du Préfet et du responsable académique de Saint-Pierre-et-Miquelon, la mise en œuvre de l'application de cette obligation du port du masque en classe à partir du collège.

Depuis le début de la crise, l'autorité préfectorale a su faire montre - grâce à un dialogue constant entretenu par le Préfet avec les élus et les responsables du territoire - d'un véritable discernement dans ses décisions, afin de répondre aux réalités et aux attentes locales, tout en préservant et garantissant la sécurité sanitaire de la population avec succès. Faisons-lui confiance une nouvelle fois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma plus haute considération.

Bien à toi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by 'CLAIREAUX' in a cursive script.

Stéphane CLAIREAUX